

Manche en fibre de verre SIMPLEX • avec poignée caoutchouc, pour maillet SIMPLEX avec boîtier en fonte malléable renforcée

3844.060



Description produit

Les manches en fibre de verre SIMPLEX de la série 3844 sont utilisés pour les maillets SIMPLEX avec le boîtier noir en fonte malléable renforcée de la taille D30mm à D80mm. Ces manches très solides et durables sont extrêmement résistants à la rupture. Ils absorbent les vibrations, sont ergonomiques et comportent une poignée antidérapante. De plus, leur surface est lisse et inorganique (insensible à l'humidité). Également disponible comme manche de marteau de frappeur de 70cm (pour le boîtier de D80mm).

Caractéristiques du produit :

- Manche en fibre de verre SIMPLEX pour maillets SIMPLEX avec boîtier en fonte malléable renforcée de la taille D30mm à D80mm
- Très solide et durable
- Extrêmement résistant à la rupture
- Amortissant les vibrations
- Ergonomique avec poignée antidérapante
- Surface lisse
- Inorganique (insensible à l'humidité)
- Également disponible comme manche de marteau de frappeur, longueur 70cm

Matières

Manche

- fibre de verre avec poignée caoutchouc

Assemblage

Les manches en fibre de verre ne doivent être montées que sur les boîtiers renforcés en fonte malléable noir.

Plus d'informations

Autres produits

- Boîtier en fonte malléable renforcée SIMPLEX

Informations détaillées

Ø	Longueur	Dimensions		[oz]	GTIN	proficl@ss 5.0	ecl@ss 10.1	Référence article
		Longueur x Largeur x Hauteur	[in]					
2,36	13,39	13,39 x 1,46 x 1,46		14,11	4030618301547	EAC428c022	21-04-91-06	3844.060

Conformité

Conforme à la directive RoHS

Conforme à la directive 2011/65/CE et à la directive 2015/863.

Ne contient pas de substances SVHC

Pas de substances SVHC avec une teneur supérieure à 0,1% m/m – Liste SVHC [REACH] au 23.01.2024.

Ne contient pas de substances de la Proposition 65

Aucune des substances de la Proposition 65 présente.

<https://www.P65Warnings.ca.gov/>

Ne contient pas de minerais de la guerre

Ce produit ne contient pas de substances classées comme "minerais de la guerre" telles que le tantale, l'étain, l'or ou le wolfram provenant de République démocratique du Congo ou de pays frontaliers.